

Les règles de visite et d'accès



Horaires des visites : 13h – 20h

Durée : 1h maximum



1 personne maximum par visite.

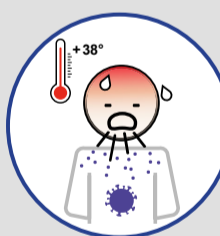
Les mineurs sont autorisés s'ils peuvent porter un masque.



Des règles spécifiques peuvent être appliquées dans certains services et certaines situations particulières.



Les visites sont par principe interdites dans les secteurs COVID. Elles peuvent être autorisées par l'équipe médicale et paramédicale dans des conditions spécifiques.



Les visites par les personnes atteintes de la COVID-19 ou qui présentent des symptômes évocateurs (fièvre, toux, difficultés à respirer, perte d'odorat et/ou goût, ...) **ne sont pas autorisées.**



Les accompagnants ne sont pas autorisés aux consultations et aux urgences. Une personne peut être autorisée si elle est indispensable à la prise en charge du patient (patient à mobilité réduite, mineur et patient ne parlant pas Français...).

Il pourra être mis fin à toute visite au cours de laquelle les visiteurs ne respectent pas les gestes barrières et les règles fixées par l'établissement.